



ASTU - Actions citoyennes interculturelles

Créée en 1974, sous l'appellation ASTTu ou « Association de Solidarité avec les Travailleurs Turcs », devenue « Actions Citoyennes Interculturelles » en mars 2010, l'association a notamment pour objectif de favoriser la participation des immigrés à la vie locale et le dialogue et l'échange culturel pour une meilleure connaissance et acceptation mutuelle. Ses domaines d'actions s'articulent autour des points suivants :

- Accès au droit, accès à la culture
 - Egalité des sexes
 - Participation à l'animation de la vie locale, éducation populaire, défense de la citoyenneté de résidence, être une force d'interpellation et de propositions, développement des liens intergénérationnels notamment par la défense de la sérénité des conditions de vie des seniors
 - Réussite scolaire, soutien des parents dans leur rôle d'éducateur
- L'association gère également un centre de documentation, organise différents temps d'échanges et de rencontres (débat, conférences, concerts, spectacles...), et réalise des séances d'informations destinées aux travailleurs sociaux et aux partenaires associatifs et institutionnels. L'ASTU se réfère aux principes des droits de l'homme universel et du citoyen. Son action se fonde sur les valeurs de fraternité, de justice sociale, de solidarité, d'amitié entre les peuples, de coopération et d'interculturalité.

→ Missions générales

- ▶ Défendre la laïcité et l'égalité des droits de l'ensemble de la population, notamment des originaires de Turquie
- ▶ Lutter contre toute forme de racisme, de discrimination, de xénophobie
- ▶ Favoriser le respect et la reconnaissance des différences culturelles

→ Champs de compétences en matière de discriminations

- ▶ L'ensemble des discriminations reconnues par la loi
- ▶ Tous les domaines de la vie quotidienne : Emploi, Logement, Santé, Education, Accès aux services publics, Accès aux biens et aux services

→ Modes d'intervention

- ▶ **Informier, Orienter**
- ▶ Informer généralement sur les discriminations
- ▶ Informer la personne sur ses droits, les procédures et recours possibles dans sa situation
- ▶ Orienter vers la structure (association, syndicat ou autre) la plus adaptée à la demande de la personne
- ▶ Orienter vers des avocats pour un conseil juridique spécialisé ou une action en justice

▶ Accompagner juridiquement

- ▶ Aider à la constitution du dossier dans le cadre de la procédure engagée pour rassembler l'ensemble des pièces
- ▶ Accompagner tout au long des démarches juridiques et administratives (relais avec l'avocat, préparation et accompagnement aux entretiens et/ou aux audiences en cas de médiation ou de procès...)

→ Zone géographique d'intervention

- ▶ Bas-Rhin

→ Qui peut prendre contact ?

- ▶ Tout public (avec une attention particulière aux personnes originaires de Turquie)

→ Comment prendre contact ?

- ▶ Par téléphone ou par écrit (via un courrier postal ou électronique)
- ▶ Permanence sans rendez-vous le lundi de 14h à 17h, les mercredi et vendredi matin de 9h à 12h au local de l'association
- ▶ Permanence sans rendez-vous :
 - Au collège du Stockfeld (71 rue des Jésuites Strasbourg - Neuhof) le mardi de 9h à 12h
 - Au CSC Le Galet (1a, rue Balzac Strasbourg – HautePierre) le jeudi matin de 9h à 12h
 - Au CSC Victor Schoelcher (6, rue du Rieth Strasbourg – Cronembourg) le vendredi matin de 9h à 12h

→ A quelles conditions ?

- ▶ Intervention gratuite

→ Autres types d'intervention sur les discriminations

- ▶ Participation à la COPEC (Commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté du Bas-Rhin)
- ▶ Actions artistiques et culturelles sur les mémoires de l'immigration afin de lutter contre les représentations